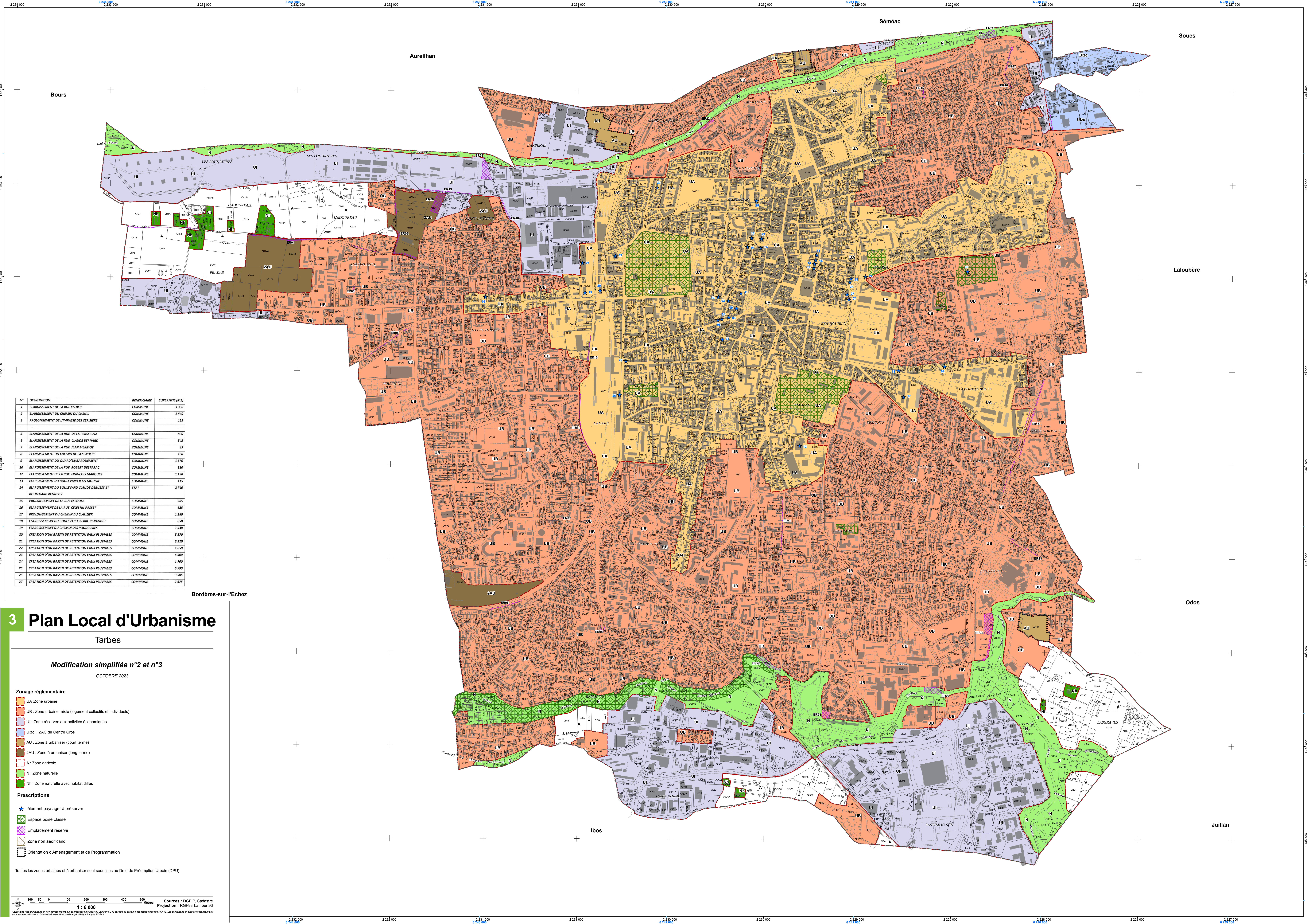




N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (M2)
1	ELARGISSEMENT DE LA RUE KLEBER	COMMUNE	3 300
2	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU CHENIL	COMMUNE	1 440
3	PROLONGEMENT DE L'IMPASSE DES CERSIERS	COMMUNE	155
5	ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA PERIGONA	COMMUNE	820
6	ELARGISSEMENT DE LA RUE CLAUDE BERNARD	COMMUNE	545
7	ELARGISSEMENT DE LA RUE JEAN MERMOZ	COMMUNE	85
8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA SENDERE	COMMUNE	160
9	ELARGISSEMENT DU QUAI D'EMBARQUEMENT	COMMUNE	1 570
10	ELARGISSEMENT DE LA RUE ROBERT DESTARAC	COMMUNE	310
12	ELARGISSEMENT DE LA RUE FRANÇOIS MARQUES	COMMUNE	1 150
13	ELARGISSEMENT DU BOULEVARD JEAN MOULIN	COMMUNE	415
14	ELARGISSEMENT DU BOULEVARD CLAUDE DEBUSSY ET BOULEVARD KENNEDY	ETAT	2 740
15	PROLONGEMENT DE LA RUE ESCOUA	COMMUNE	365
16	ELARGISSEMENT DE LA RUE CELESTIN PASSET	COMMUNE	625
17	PROLONGEMENT DU CHEMIN DU CLAUDE	COMMUNE	1 280
18	ELARGISSEMENT DU BOULEVARD PIERRE RENAUDOT	COMMUNE	850
19	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES POUDRIERES	COMMUNE	1 530
20	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	5 579
21	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	3 230
22	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	1 650
23	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	4 550
24	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	1 700
25	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	6 990
26	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	3 505
27	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES	COMMUNE	2 675

Bordères-sur-l'Échez

3 Plan Local d'Urbanisme

Tarbes

Modification simplifiée n°2 et n°3
OCTOBRE 2023

- Zonage réglementaire**
- UA : Zone urbaine
 - UB : Zone urbaine mixte (logement collectifs et individuels)
 - UI : Zone réservée aux activités économiques
 - Uicc : ZAC du Centre Gros
 - AU : Zone à urbaniser (court terme)
 - 2AU : Zone à urbaniser (long terme)
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nh : Zone naturelle avec habitat diffus

- Prescriptions**
- ★ élément paysager à préserver
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Zone non aedificandi
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation

Toutes les zones urbaines et à urbaniser sont soumises au Droit de Préemption Urbain (DPU)